
NORME INTERNATIONALE **ISO** 2110



2110

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Téléinformatique – Équipement terminal de données et équipement de transmission de données – Circuits d'échange – Affectation des numéros de broches de connecteurs

Première édition – 1972-02-15

CDU 681.327.2 : 621.316.541

Réf. N° : ISO 2110-1972 (F)

Descripteurs : broche de contact, connecteur, numérotation, transmission de données.

Prix basé sur 2 pages

AVANT-PROPOS

ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration de Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme Internationale ISO 2110 a été établie par le Comité Technique ISO/TC 97, *Calculateurs et traitement de l'information*.

Elle fut approuvée en juin 1971 par les Comités Membres des pays suivants:

Afrique du Sud, Rép. d'	France	Royaume-Uni
Allemagne	Grèce	Suède
Belgique	Italie	Suisse
Brésil	Japon	Tchécoslovaquie
Canada	Nouvelle-Zélande	Thaïlande
Danemark	Pays-Bas	U.R.S.S.
Egypte, Rép. arabe d'	Portugal	U.S.A.

Aucun Comité Membre n'a désapprouvé le document.

Téléinformatique – Equipement terminal de données et équipement de transmission de données – Circuits d'échange – Affectation des numéros de broches de connecteurs

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Internationale fixe l'affectation des numéros de broches des connecteurs à la jonction entre équipement terminal de données et équipement de transmission de données, lorsque CCITT - V 24 est applicable.

2 RÉFÉRENCES

Avis CCITT-V 24, *Normes des types et des formes de signaux à échanger sur une jonction entre l'équipement terminal de traitement de données et l'équipement de transmission de données.*

Avis CCITT-V 21, *Modem à 200 bauds normalisé pour usage sur le réseau téléphonique général avec commutation.*

Avis CCITT-V 23, *Modem à 600/1200 bauds normalisé pour usage sur le réseau téléphonique général avec commutation.*

Avis CCITT-V 26, *Modem A 2400 bit/seconde pour usage sur circuits à 4 fils de poste à poste loués.*

Avis CCITT-V 25, *Appel et/ou réponse automatiques sur le réseau téléphonique général avec commutation.*

Avis CCITT-V 11, *Appel et/ou réponse automatiques sur le réseau télex.*

3 CONFORMITÉ AVEC LA PRÉSENTE NORME INTERNATIONALE

Il n'est pas nécessaire que les installations fonctionnant actuellement se conforment à la présente Norme Internationale.

Pour les nouvelles installations, comprenant un équipement nouveau et un équipement ancien, on résoudra les incompatibilités en modifiant l'équipement non conforme à la présente Norme Internationale, à l'aide de strappages ou d'autres moyens adéquats.

Tout équipement nouveau doit se conformer à la présente Norme Internationale dans les 12 mois qui suivent la publication de celle-ci.

4 CONNECTEUR

Bien que le connecteur doive encore faire l'objet d'une Recommandation du Comité Technique 48 de la Commission Electrotechnique Internationale (CEI), il est généralement admis qu'il s'agira d'un connecteur à 25 broches, avec connecteurs distincts, prévus pour l'équipement de transmission de données (ou service télex) et pour la jonction de l'équipement d'appel automatique. Le connecteur mâle (fiche) correspond à l'équipement terminal de données, le conducteur femelle (douille) à l'équipement de transmission de données.

5 AFFECTATION DES NUMÉROS DE BROCHES

L'affectation des numéros de broches indiquée dans le Tableau 1 est recommandée pour les équipements suivants :

- A. Modem en conformité avec CCITT - V 21
- B. Modem en conformité avec CCITT - V 23
- C. Modem en conformité avec CCITT - V 26
- D. Equipement de transmission de données futur
- E. Télex
- F. Autres services télégraphiques
- L. Appel automatique sur les réseaux automatiques en conformité avec CCITT - V 25
- M. Appel automatique sur les réseaux télex en conformité avec CCITT-V 11.

Les désignations des circuits de liaison sont rappelées dans le Tableau 2, à titre d'information.